

Lettre d'information N° 39 19 novembre 2020

Courrier de notification de votre code TELEPAC

Bonjour,

Vous allez recevoir le courrier annuel de notification de votre code télépac.

Ce code **n'est pas à confondre avec votre mot de passe** mais constitue **un code de sécurité à saisir une fois par an lors de la première connexion** après réception du courrier de notification afin de garantir l'identité de chaque exploitant.

Il est important de conserver ce courrier. En effet, le code télépac pourra vous être utile pour accéder à votre compte télépac, notamment après une absence longue de consultation ou en cas de perte de votre mot de passe.

Le mot de passe est une donnée personnelle qui n'est donc pas connue de l'administration.

➔ **Si vous l'avez oublié, vous devez cliquer sur "Créer un compte ou mot de passe perdu" :**

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole).

Logo République Française, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

telepac

Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la PAC

MENTIONS LÉGALES | CONSEILS | QUESTIONS / RÉPONSES | CONDITIONNALITÉ | FORMULAIRES ET NOTICES 2019 | FORMULAIRES ET NOTICES 2020 | FORMULAIRES ET NOTICES 2021

Utilisateur :
(numéro pacage pour les agriculteurs)

Mot de passe :

[▶ Créer un compte ou mot de passe perdu](#)

TELEDECLARATION DU DOSSIER PAC 2020

- La télédéclaration du dossier PAC 2020 est fermée. Vous pouvez toujours consulter votre télédéclaration déposée sur telepac.

TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES ANIMALES 2020

- Les télédéclarations des demandes d'aides bovines et des demandes d'aides ovines et caprines 2020 sont fermées. Vous pouvez toujours consulter vos télédéclarations déposées sur telepac.

Important - Modalités d'accès

Cliquez sur le lien "Créer un compte" pour créer un compte.

Vous devrez ensuite renseigner les informations suivantes puis valider :

site internet : <http://www.charente.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural>

Direction départementale des territoires

Adresse : 43, rue du docteur Duroselle 16016 Angoulême CEDEX

Horaires d'ouverture : 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 (vendredi fermeture à 16h00), tel : 05 17 17 37 37

Téléphone de l'unité aides directe, MAEC et DPB : 05 17 17 39 39 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h

Création du compte / mot de passe perdu

Afin de vous identifier, veuillez compléter les données suivantes

N° PACAGE :

Code INSEE du siège de l'exploitation :

N° SIRET de l'exploitation :

Date de naissance (ne pas renseigner pour une forme sociétaire) (jj/mm/aaaa) :

5 derniers caractères du RIB/IBAN :

Code telepac * :

* Ce code vous a été communiqué dans un courrier spécifique.

Attention: il s'agit d'un code confidentiel, qui vous est strictement personnel. Il permet de vous authentifier sans erreur et sécurise l'accès à vos données ainsi que la signature électronique de vos télédéclarations.

Code telepac perdu ? Contactez votre DDT(M)/DAAF ou demandez-le en

Vous accéderez ensuite à l'écran vous permettant de **saisir votre nouveau mot de passe**.

Vous en souhaitant bonne réception,
Très cordialement,
Le chef du service économie agricole et rurale
Patrick BARNET

***Pour un meilleur service, vous pouvez nous joindre tous les jours de 9 h à 12 h
directement sur le standard de l'unité aides directes, MAEC et DPB :
05-17-17-39-39***

Retrouvez toute nos lettres d'information sur le [site internet des services de l'Etat en Charente](#)



site internet : <http://www.charente.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural>

Direction départementale des territoires

Adresse : 43, rue du docteur Duroselle 16016 AngoulêmeCEDEX

Horaires d'ouverture : 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 (vendredi fermeture à 16h00), tel : 05 17 17 37 37

Téléphone de l'unité aides directe, MAEC et DPB : 05 17 17 39 39 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h